

Compte-rendu Du Conseil Municipal du 7 Janvier 2009

Présents : Mrs BORZO, Mme BALAT, BORIES, CALMELS, CANCE, CARBONNEAUX, Mme FIZAMES, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, PELIGRY, Melle PETRE, Mme VIVEN.

Absents : M.PONS et M. BLANC

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ

ORDRE DU JOUR :

Présentation d'une extension du Logement-Foyer actuel ayant pour objectif une transformation de l'ensemble par la Société Interrégionale Polygone SA d'HLM.

Monsieur le Maire accueille Monsieur LACOMBE Pascal, Directeur Général de la société Polygone et Monsieur LINARD Serge, Chargé de Mission, il les remercie d'avoir accepté de participer à cette séance du Conseil Municipal afin de présenter l'activité de leur structure ainsi que l'action envisageable à Cajarc.

Polygone est une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH). Il s'agit d'un organisme HLM appartenant à la famille des organismes privés sous forme de Société Anonyme avec conseil d'administration. Celui-ci est présidé par Monsieur Pierre-Jean FLAURAUD.

Elle exerce une mission d'intérêt général dans le secteur de l'habitat et dans la construction de logements conventionnés par l'Etat pour les particuliers, en partenariat avec les collectivités locales.

Le rayon d'action de la Société est constitué de cinq départements appartenant à quatre régions administratives différentes. Le siège social est fixé à Aurillac.

L'effectif en personnel est d'environ 60 personnes.

La société compte à son actif :

- 4000 logements locatifs : 40 à 45 % du patrimoine de Polygone est du logement individuel souvent réalisé dans des communes de petites tailles.

- 1000 places d'EHPAD dans 20 établissements gérés par des CCAS ou des Associations. Dans le Lot : Lalbenque, Souillac, Catus, Latronquièrre, Pradines, Lauzès, Cahors, Arcambal – en cours Saint Gély.

Monsieur LACOMBE présente quelques réalisations d'établissements : Cahors, Arcambal, Aurillac.

En ce qui concerne Cajarc, le projet porterait d'une part sur l'extension de la structure de 30 places portant la capacité à 60 places, et d'autre part sur la mise en sécurité du bâtiment actuel en assurant sur ce point une mission de conduite d'opération.

La réalisation du projet :

- Mise à disposition par la Commune à Polygone, du terrain viabilisé sous forme d'un bail à construction dont la durée serait définie en fonction des financements.
- Réalisation de l'extension par Polygone, puis mise à disposition des locaux au CCAS, sous forme de convention de location avec paiement d'une redevance.
- A l'expiration du bail, Polygone remettrait à la Commune le bâtiment pour l'euro symbolique.
- Garantie de l'emprunt par la commune.

Le coût estimé de l'extension serait de deux millions et demi d'euros.

Monsieur le Maire remercie les représentants de la société Polygone pour leur intervention. Il demande aux Conseillers Municipaux de réfléchir à ce sujet, la décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.